

A toutes les organisations affiliées à la CES

Chers Collègues,

Le Département Formation de l'Institut syndical européen organise un stage intitulé **“La représentation et l'organisation des travailleurs de plateformes et des indépendants”**. Le stage se tiendra du **11 au 13 juin 2019** à Bruxelles.

L'organisation est de plus en plus vitale, pour les syndicats comme pour les travailleurs. Ceci tout particulièrement pour les indépendants, qui, quotidiennement, font face à différentes formes de travail flexible de diverses manières et le font souvent sans droits reconnus ou reconnus.

Malgré la technologie, qui amène une personnalisation et une désintermédiation des relations professionnelles, les travailleurs ont quand même besoin d'avoir une voix et un rôle dans ce processus. Là où l'on était auparavant confronté à des recruteurs ou plus traditionnellement à des responsables des RH, on trouve aujourd'hui des algorithmes qui déterminent les règles/durées/conditions de travail. Il nous faut aujourd'hui trouver comment mobiliser les jeunes – et moins jeunes – travailleurs et négocier l'algorithme.

Objectifs :

- décrire la situation actuelle des travailleurs de plateformes et des indépendants dans différents pays européens;
- identifier les besoins et les moyens de défendre les droits des travailleurs de plateformes et des indépendants grâce à la négociation collective;
- échanger des pratiques concernant l'organisation des travailleurs de plateformes et des indépendants dans le mouvement syndical;
- découvrir les dernières initiatives européennes et les dernières politiques de la CES concernant la protection de ces groupes de travailleurs;
- développer des idées d'actions pour protéger les travailleurs de plateformes et les indépendants.

Langues de travail

Anglais, Italien et Polonais.

Programme

Le programme provisoire en annexe vous donnera une idée du contenu du stage.

Lieu de la formation et logement

Bruxelles, Belgique. L'adresse exacte vous sera communiquée lors de la confirmation.



Participants

Responsables syndicaux impliqués dans l'organisation et le recrutement des travailleurs de plateformes et des indépendants.

Arrivée et départ

Les participants sont attendus **dans l'après-midi du lundi 10 juin 2019**.

Un dîner de bienvenue sera organisé à partir de 19.30 à l'hôtel.

L'atelier se termine le jeudi 13 juin après le lunch. Veuillez en prendre compte pour organiser vos vols. (Vols après 15.00).

Veillez attendre notre confirmation pour acheter vos billets d'avion.

Inscription des participants

Nous acceptons un maximum de 20 participants.

Le recrutement définitif sera effectué par l'équipe des formateurs, en regard des compétences requises pour ce groupe-cible.

Votre inscription sera considérée comme finale quand nous vous enverrons notre confirmation.

Nous vous demandons de tenir compte des recommandations du plan d'action de la CES en faveur des femmes qui requiert une représentation proportionnelle des femmes dans les activités syndicales.

Merci de remplir une copie du **formulaire d'inscription** ci-joint pour chaque participant et de les renvoyer au Secrétariat du Département formation de l'ETUI (**Carine Boon** cboon@etui.org) **avant le 10 mai 2019**.

Paielement de l'inscription

Chaque organisation est invitée à payer une contribution monétaire directe à l'ETUI Formation pour chaque participant.

Les frais de participation varient en fonction du groupe dont émane votre pays. (Voir tableau ci-dessous).

Les frais de participation à ce stage s'élèvent à :

- Pour le groupe I : 180€ (3 jours @ 60€)
- Pour le groupe II : 72€ (3 jours @24€)
- Pour le groupe III : 45€ (3 jours @15€)

<p>Groupe I : 100 % des droits de participation – 60 €/jour</p> <table border="1"> <tr><td>Allemagne</td></tr> <tr><td>Andorre</td></tr> <tr><td>Autriche</td></tr> <tr><td>Belgique</td></tr> <tr><td>Chypre</td></tr> <tr><td>Danemark</td></tr> <tr><td>Espagne</td></tr> <tr><td>Finlande</td></tr> <tr><td>France</td></tr> <tr><td>Irlande</td></tr> <tr><td>Islande*</td></tr> <tr><td>Italie</td></tr> <tr><td>Liechtenstein*</td></tr> <tr><td>Luxembourg</td></tr> <tr><td>Malte</td></tr> <tr><td>Monaco</td></tr> <tr><td>Norvège*</td></tr> <tr><td>Pays-Bas</td></tr> <tr><td>Royaume-Uni</td></tr> <tr><td>San Marino</td></tr> <tr><td>Suède</td></tr> <tr><td>Suisse*</td></tr> </table> <p>*Ces pays, non membres de l'UE, paient le montant total de l'activité</p>	Allemagne	Andorre	Autriche	Belgique	Chypre	Danemark	Espagne	Finlande	France	Irlande	Islande*	Italie	Liechtenstein*	Luxembourg	Malte	Monaco	Norvège*	Pays-Bas	Royaume-Uni	San Marino	Suède	Suisse*	<p>Groupe II : 40 % des droits de participation – 24 €/jour</p> <table border="1"> <tr><td>Croatie</td></tr> <tr><td>Estonie</td></tr> <tr><td>Hongrie</td></tr> <tr><td>Lettonie</td></tr> <tr><td>Lituanie</td></tr> <tr><td>Pologne</td></tr> <tr><td>Portugal</td></tr> <tr><td>Slovaquie</td></tr> <tr><td>Slovénie</td></tr> <tr><td>Tchéquie</td></tr> </table> <p>Groupe III : 25 % des droits de participation – 15 €/jour</p> <table border="1"> <tr><td>Albanie</td></tr> <tr><td>ARYM</td></tr> <tr><td>Bulgarie</td></tr> <tr><td>Grèce</td></tr> <tr><td>Monténégro</td></tr> <tr><td>Roumanie</td></tr> <tr><td>Serbie</td></tr> <tr><td>Turquie</td></tr> </table>	Croatie	Estonie	Hongrie	Lettonie	Lituanie	Pologne	Portugal	Slovaquie	Slovénie	Tchéquie	Albanie	ARYM	Bulgarie	Grèce	Monténégro	Roumanie	Serbie	Turquie
Allemagne																																									
Andorre																																									
Autriche																																									
Belgique																																									
Chypre																																									
Danemark																																									
Espagne																																									
Finlande																																									
France																																									
Irlande																																									
Islande*																																									
Italie																																									
Liechtenstein*																																									
Luxembourg																																									
Malte																																									
Monaco																																									
Norvège*																																									
Pays-Bas																																									
Royaume-Uni																																									
San Marino																																									
Suède																																									
Suisse*																																									
Croatie																																									
Estonie																																									
Hongrie																																									
Lettonie																																									
Lituanie																																									
Pologne																																									
Portugal																																									
Slovaquie																																									
Slovénie																																									
Tchéquie																																									
Albanie																																									
ARYM																																									
Bulgarie																																									
Grèce																																									
Monténégro																																									
Roumanie																																									
Serbie																																									
Turquie																																									

Une facture sera envoyée à l'organisation (adresse mentionnée dans la fiche d'inscription) à la confirmation de l'inscription. Nous vous invitons à payer cette facture **avant** le début du stage.

Il est **essentiel** d'indiquer sur votre ordre de paiement le numéro de la facture et le numéro de référence du client.

Veillez noter qu'en cas d'annulation de la participation 5 jours ouvrables avant le début du stage, aucun remboursement ne sera accordé (le montant total – 180€/72€/45€ - sera facturé) et les dépenses encourues pour la réservation de l'hôtel ne seront pas remboursées par les organisations.

Remboursement des frais de déplacement et de logement

Les frais de logement seront couverts par l'ETUI Formation pour les nuits des **10, 11 et 12 juin 2019** (max. 3 nuits). Cela inclut tous les repas.

Les frais de déplacement sont couverts par l'ETUI Formation, uniquement pour les participants venant d'états membres de l'Union européenne, d'Albanie, de l'ARYM, de Serbie, du Monténégro et de Turquie.

Les dépenses doivent être réglées **conformément aux règles de l'UE**, ce qui signifie :

- L'itinéraire le plus court doit être choisi en utilisant le moyen de transport le plus raisonnable.

- Les **billets de train** seront remboursés sur la base d'un tarif aller-retour de première classe pour les trains réguliers et de 2e classe pour Eurostar, Thalys, TGV ou similaire.
- Les vols en classe affaires ne seront pas remboursés. Le **voyage en avion** n'est acceptable que pour les distances supérieures à 400 km, c'est-à-dire un vol aller-retour supérieur à 800 km. Les tarifs en classe économique seront utilisés en guise de référence pour l'analyse des frais de voyage en avion.
- Les **déplacements en voiture** seront remboursés sur la base d'un trajet de retour en train (billet de première classe pour les trains réguliers et de 2e classe pour Eurostar, Thalys, TGV ou similaire) ou sur la base d'un calcul de la distance à un taux de 0,25 € par km ou au coût du tarif aérien en classe économique. Seulement une personne peut demander le remboursement, indépendamment du nombre de voyageurs dans le même véhicule. Les passagers ne peuvent pas réclamer des frais de kilométrage ou équivalent.

Veillez noter que les frais de taxi et autres dépenses telles que les frais de parking, d'essence, de péage, de téléphone, de minibar, les nuits supplémentaires, les déjeuners supplémentaires, les dîners supplémentaires, les suppléments pour chambre double et l'éventuel supplément demi-pension/pension complète ne sont pas pris en charge par l'ETUI.

Les participants sont invités à organiser eux-mêmes leur voyage (après avoir reçu notre confirmation d'inscription). Exceptionnellement, si cela s'avère impossible pour des raisons pratiques, ils peuvent contacter le Secrétariat pour assistance.

Informations supplémentaires

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat de l'ETUI Formation, Carine Boon cboon@etui.org.

Avec nos sincères salutations.

Vera dos Santos Costa
Directeur
ETUI Formation

Ci-joint : Formulaire d'inscription, programme provisoire